

« LA FRANCE DANS 10 ANS »
QUEL MODELE PRODUCTIF ?

**LA CFTC DEMANDE UNE EVALUATION FIABLE DU
PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTEE :
SALAIRES/PROFITS ET DIVIDENDES**

Les notes et références figurent en annexe

1) Un débat économique et social devenu idéologique qu'il faut trancher par l'examen des faits

Le partage de la valeur ajoutée (VA), produite par les entreprises, entre salaires et profits, celle des profits entre distribution aux actionnaires et autofinancement, la mise en cause du coût du capital opposé à l'insistance du patronat sur celui du travail sont à l'évidence des questions de première importance en elles mêmes ; elles sont au cœur de la recherche d'une répartition juste des richesses produites et de la problématique de l'investissement, qui conditionne l'avenir de l'emploi.

Leur nécessaire étude et l'indispensable fiabilité des données sur ces sujets s'imposent très clairement : l'ignorance des faits, faute d'informations indiscutables, rend le débat difficilement constructif et largement idéologique ; les détracteurs du coût du capital et de la hausse des dividendes s'affrontant aux contempteurs d'un coût excessif du travail. D'où des attitudes antagonistes qui s'autojustifient, sans référence possible à la réalité, et qui orientent de façon décisive des prises de positions irréconciliables en ce qui concerne la compétitivité et la politique à mettre en œuvre à cet égard, la fiscalité des entreprises, le pouvoir d'achat des salariés...etc.

La CFTC ne prend pas parti en l'état actuel et se refuse à suivre la pente d'une idéologie quelconque mais juge indispensable de faire appel à l'expertise et à la statistique publiques, par l'intermédiaire des concertations au sein du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP), pour établir les faits indiscutables qui permettront seuls de trancher et de parvenir, peut être, à un consensus.

2) Le partage salaires/profits et la hausse des dividendes

Plusieurs acteurs de la vie sociale, des hommes politiques, des syndicalistes...ont dénoncé la part insuffisante faite aux salaires dans le partage de la VA et l'excès de distribution de dividendes. La courbe « part des dividendes dans la valeur ajoutée des sociétés non financières depuis 1980 », extrêmement haussière, a été diffusée jusque sur des sites internet de partis et pour justifier des prises de position de politiques.

Mais ne retenons que des économistes. M. Dominique Plihon (ATTAC) fait état¹ d'une hausse injustifiée des dividendes depuis le début des années 1980 et de la portion congrue laissée aux salaires. M. Philippe Askhenazy (Conseil d'Analyse Economique)² remarque la

progression des dividendes versés, passant de 3% de la VA en 1981 à 9% en 2011. Il souligne³ que « coexistent aujourd'hui le versement de dividendes record et la difficulté que rencontrent certains secteurs à dégager des marges suffisantes ». Une équipe de l'Université de Lille 1⁴ reprend ce constat, le dépasse en affirmant l'existence d'un « surcoût du capital » structurel et note de plus que la part salariale dans la VA des entreprises non financières, en France, est passée de 70% au cours des années 1949-73 à 65% pour la période récente.

3) Le rapport Cotis⁵ et ses conclusions...jusqu'en 2007

Publié en mai 2009, il ne rend pas compte des années après 2007.

Il montre que la part des salaires dans la VA est assez stable depuis 20 ans et que cette part est très variable suivant les cas (un quart des entreprises consacrent aux salaires plus de 89% de leur VA, un autre quart moins de 44%). Il note que la croissance faible est le premier facteur explicatif du manque de dynamisme des salaires et que les prélèvements sociaux ont un impact sur le salaire net.

S'agissant de la hausse des dividendes depuis les années 1980-90, il fait valoir qu'à un pic d'endettement dans les années 1980, dans un contexte d'intérêts d'emprunt élevés, a succédé un renforcement des fonds propres et une baisse des taux d'intérêt : les dividendes se sont substitués aux frais financiers. En % de la VA, les dividendes des sociétés françaises sont plus faibles que dans beaucoup d'autres pays avancés. Il remarque que seule une PME sur six verse des dividendes, qui sont le plus souvent le fait des très grandes entreprises.

Cette argumentation paraît solide mais demeure sans effet sur les convictions des contradicteurs cités plus haut (le rapport Cotis a été publié et même largement commenté bien avant leurs prises de position évoquées ici) et elle ne s'applique pas à la période 2007-2013.

4) La période récente : des incertitudes à lever

Notons que les questions :

- 1) du partage de la VA entre salaires et profits
- 2) de la répartition du profit entre dividendes et autofinancement,

bien que liées, relèvent d'analyses très différentes.

1) le partage de la VA est fortement influencé par le caractère technologique de l'activité de l'entreprise ; une entreprise lourdement équipée avec peu de personnel aura forcément un partage moins favorable aux salaires que celle, sans équipement significatif, regroupant un personnel nombreux. Ce qui explique la dispersion soulignée par le rapport Cotis (voir ci-dessus 3§2)

2) la répartition autofinancement/dividendes est plus du domaine de la décision à caractère financier, au sein de chaque entreprise.

Ces deux questions ont toutes deux, cependant, un fort impact économique et social.

a) dividendes

La Banque de France, dans une étude⁶ sur la situation des PME au cours de l'année 2011, indique que leur taux d'épargne se trouve pénalisé par l'augmentation des dividendes versés qui limite ainsi la capacité d'autofinancement. Les versements aux actionnaires et associés ont augmenté de 15,3%. La trésorerie des PME continue de croître, elle a pratiquement doublé depuis 1996. Cette même année, pour l'ensemble des entreprises, la Banque constate⁷ également une hausse des prélèvements de dividendes pénalisant l'autofinancement. En 2012, la Banque de France signale aussi⁸, pour les PME, un recul de l'autofinancement et une hausse des dividendes de 8,1%. En ce qui concerne les entreprises moyennes cotées en 2012⁹, les distributions sont plus volatiles que celles des grandes entreprises cotées : pour les

premières, le versement de dividendes est très étroitement lié au résultat, d'où un fort ajustement à la baisse en 2009 et 2010, suivi d'une forte reprise en 2011.

Pour les grandes entreprises cotées¹⁰, le résultat opérationnel 2012 s'établit en baisse de 10% par rapport à 2011, pourtant les dividendes versés sont en hausse de 10%. Le *pay out ratio*, ou part du bénéfice annuel restituée l'année suivante aux actionnaires sous forme de dividendes, progresse par rapport à l'année précédente, de 46% à 54% en moyenne. Ce ratio est nettement plus élevé dans les groupes où l'Etat possède une participation significative (6 groupes concernés sur les 70 de l'échantillon), en 2012 il s'élève à 75%.

Une étude indépendante¹¹, portant sur la longue durée et un échantillon d'entreprises diverses, conclut, dans la ligne du rapport Cotis :

- en 20 ans, le montant des dividendes a été multiplié par 7 mais la part des profits ainsi versés reste stable à 30% du résultat en moyenne, avec d'importantes variations suivant les catégories d'entreprises. L'énergie et le secteur financier ont tout particulièrement contribué.
- 73 très grandes entreprises de l'échantillon ont versé 85% de la totalité des dividendes ; les entreprises individuelles et familiales ont versé relativement moins de dividendes (deux fois moins) que celles possédées par des fonds. Les entreprises à participation publique sont celles qui distribuent, en proportion du résultat, le plus de dividendes. GDF-Suez, détenue à 36% par l'Etat, est amenée à distribuer des dividendes supérieurs ou égaux à 100% de son résultat¹²

b) salaires et profits

Le partage de la VA entre salaires et profits n'a pas fait l'objet, pour la période récente, d'un examen semblable à celui réalisé par le rapport Cotis et nous avons vu qu'il n'avait pas convaincu tous les spécialistes, même s'il n'a jamais été discuté, à notre connaissance, point par point par aucun d'entre eux...

Une autre étude indépendante¹³, partielle, portant sur 500 PME, nous indiquerait que la part des salaires dans la VA serait d'environ 75% en moyenne, avec une grande hétérogénéité entre les différentes catégories de PME.

Sans traiter directement du partage de la VA entre salaires et profits, une note récente du Conseil d'Analyse Economique¹⁴, fait apparaître depuis 1990 une évolution des salaires bruts du privé supérieure à celle de la productivité. Les auteurs mettent aussi l'accent, parmi d'autres analyses relatives à l'impact possible sur l'emploi, sur l'insatisfaction salariale très affirmée des salariés français, sur la nécessaire prise en compte des conditions de travail indépendamment des salaires reçus et sur le fait que les salariés chômeurs (exclus par définition de cette statistique) recevaient le plus souvent une faible rémunération. Par ailleurs, la VA brute des entreprises est en stagnation pour les années 2008-2011¹⁵.

Pour ces deux sujets importants, aucune étude complète et contradictoire entre partenaires sociaux n'a été mise en œuvre depuis le traitement des données 2007, et antérieures, par le rapport Cotis. Nous ne disposons à ce jour que de données partielles et parfois facilement contestables (nature de l'échantillon, tout particulièrement, données annuelles ou biennuelles...). De grandes incertitudes demeurent donc, qu'il faut lever.

5) Interprétations et urgence à trancher le débat

a) quelques pistes de réponses et des interrogations

- la hausse des dividendes pourrait être partiellement causée par une augmentation des distributions intergroupes, du fait d'une complexification de leurs structures.
- un effet cyclique, dû à la crise, pourrait conduire à un « lissage » des distributions de dividendes malgré les évolutions des résultats. Mais ce « lissage » est-il justifié et de proportions convenables ?
- le taux de réinvestissement des dividendes doit être considéré. Dans la même entreprise, des augmentations de capital peuvent venir partiellement compenser les versements aux

actionnaires ; pour les PME, la conservation des distributions en comptes courants d'associés pourrait être liée à l'augmentation de leur trésorerie. S'il est possible, une appréciation du taux de réinvestissement dans d'autres entreprises, d'autres secteurs serait utile.

- l'autofinancement en progrès ne garantit pas toujours l'investissement productif.

b) la recherche d'un consensus sur les faits pourrait amener à un consensus sur des politiques à mener

Le diagnostic sur ces questions conduit à la préconisation de politiques qui s'en déduisent logiquement. Si le soutien à l'augmentation des marges des entreprises (fiscalité des bénéficiaires et autres prélèvements, abattements ou transferts de charges patronales...) est voué à finir en dividendes non réinvestis utilement dans la production, il faut proscrire un tel soutien. Au contraire, si ce n'est pas le cas, un effort doit être fait en ce sens. La réflexion doit aussi, à partir de cette enquête indispensable, s'interroger sur une fiscalité différente pour les résultats réinvestis, sur la taxation des distributions et, au total, sur une politique largement acceptée de soutien à l'investissement productif, garant des emplois de demain.

L'acceptabilité accrue, psychologique et politique, d'un soutien à l'investissement est la condition de la réussite : elle incite les pouvoirs publics à mettre en œuvre des mesures d'ampleur sans craindre les réactions négatives qui peuvent freiner ses ambitions

La mission du CGSP est d'éclairer les grands choix économiques et d'aider à l'émergence de consensus par la confrontation des points de vue. La présente demande de la CFTC, qui s'inscrit dans la concertation « La France dans 10 ans », y participe.

Références

¹ CGSP, La France dans 10 ans, Débat avec des *think tanks*, 26 septembre 2013

² Un choc de compétitivité en baissant le coût du travail ? CEPREMAP, no 12.08, 2012

³ Assemblée Nationale, Rapport d'information no 843, Les coûts de production en France, audition du 15 novembre 2012

⁴ Le coût du capital et son surcoût, CLERSE, 2013

⁵ INSEE, Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunération, mai 2009

⁶ Les PME en France en 2011, Bulletin de la Banque de France, no 189, 3^{ième} trimestre 2012

⁷ Les entreprises en France en 2011, Bulletin de la Banque de France, no 190, 3^{ième} trimestre 2012

⁸ Le ralentissement de l'activité pèse sur la rentabilité et les investissements des PME en 2012, Bulletin de la Banque de France, no 193, 3^{ième} trimestre 2013

⁹ Les entreprises moyennes cotées en bourse, Bulletin de la Banque de France, no 193, 3^{ième} trimestre 2013

¹⁰ La situation financière des grands groupes cotés à la fin 2012, Bulletin de la Banque de France, no 192, 2^{ième} trimestre 2013 ; il s'agit des 70 plus grands groupes industriels et commerciaux cotés à Paris.

¹¹ IFGE/EM Lyon, 20 ans de distribution de dividendes en France 1992-2011, Cahier no 4, mai 2013 ; échantillon d'environ 400 entreprises par an, 800 au total.

¹² *Les Echos*, GDF-Suez, quand le dividende impose sa loi, 31 janvier 2013

¹³ Observatoire ATH de l'information financière, Zoom sur le partage de la valeur ajoutée et des bénéfices de 500 PME, 2012

¹⁴ Conseil d'Analyse Economique, Dynamique des salaires en temps de crise, no 5, avril 2013

¹⁵ INSEE, http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATTEF08103